N°2023/047

13 Rue du Général Sarrut 09700 CANTE 05.61.67.85.09 mairie@mairiedecante.fr



DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEFS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers

en exercice: 10présents: 08votants: 08absents: 02exclus: 00

Date de convocation et d'affichage : 27/09/2023

OBJET

Adhésion à une mutuelle communale

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le 06 octobre 2023 et publication du 06 octobre 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Jean-Jacques GIMENO

Le Maire,

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CANTE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de la commune, sous la présidence de M Eric CANCEL, Maire.

Étaient présents : M Eric CANCEL, Mme Nadine CLAPIER, Mme Jacqueline CHATELAIN, Mme Marion LAFFITTE DE PETIT M Jean-Jacques GIMENO, M Philippe BISOGNIN, M Sébastien CATHALA, M Nicolas BLANCHOT,

Étaient excusés : Mme Wendy BURG, M Hubert GRAS,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M Jean-Jacques GIMENO a été nommé secrétaire

M le Maire informe;

La commune souhaite donner à ses habitants la possibilité de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et tarifs préférentiels, sans coût financier pour la commune.

Certaines personnes renoncent à une couverture santé pour des raisons financières (personnes âgées, chômeur de longue durée etc), d'autres ne sont pas satisfaites des prestations offertes par leur mutuelle.

La mise en place d'une « mutuelle communale » parait intéressante pour les habitants, d'autant que la commune n'a qu'un rôle de « connecteur » et de relai d'informations. Il n'existe aucun lien contractuel entre la commune et l'assureur.

Après étude, Mutualia santé & prévoyance propose :

- D'apporter une information neutre dans le choix à une complémentaire santé
- De proposer un produit de complémentaire santé en fonction des besoins de tous les habitants de la commune sans limite d'âge, ni questionnaire de santé, ni frais de dossier et avec une prise en charge immédiate
- D'offrir plusieurs niveaux de garanties à prix préférentiels tout en laissant chacun libre de ses choix.
- D'accompagner les habitants dans leur démarche avec un conseiller Mutualia dédié.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition d'adhésion de M le Maire et le mandate pour élaborer et signer tout document nécessaire à sa mise en application.

Pour extrait conforme